



Comment reconnaitre ma fille legalement

Par **sysdney**, le **19/07/2015 à 11:30**

Bonjour
Je suis nouveau dans le site et je voudrais sincerement avoir un conseil à mon sujet svp.
ça fait 12 ans que je n'ai pas revu ma fille pcq sa maman avait disparu avec elle.
la raison de sa disparition est celle ci:
c'est parceque j'avais pas le moyen , pour prendre en charge ma petite fille.
j'etais à l'epoque etudiant en afrique.
elle avait disparu de 2003 à 2015.
c'est seulement hier que j'ai appris qu'elle etait à Paris depuis 2004 jusqu'a ce jour. et j'ai eu tout ses coordonnées .
ma preoccupation est celle ci:
Est ce que la justice francaise peut m'aide juste à avoir le droit de rendre visite à ma fille . comment proceder svp.
actuellement moi je vis en belgique

Par **moisse**, le **19/07/2015 à 15:52**

Bonjour,
Il faut vous présenter auprès de n'importe quelle mairie française et reconnaitre cet enfant.

Par **Tisuisse**, le **19/07/2015 à 17:33**

Bonjour,
A condition que la fille n'ait pas été déjà adoptée par le compagnon ou le mari de la maman. Dans ce cas, les carottes sont cuites et seul un juge aux affaires familiales pourra trouver une solution.